

Le 6 juin 2006

## MODIFICATIONS À LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Le gouvernement propose de modifier la procédure d'évaluation environnementale pour la rendre plus facile à suivre par les intervenants, faciliter les décisions, faire économiser du temps et de l'argent, et protéger l'environnement.

Le tableau ci-dessous indique les plaintes dont la procédure actuelle fait l'objet et les modifications que le gouvernement veut apporter pour la rendre plus efficace.

Plaintes concernant la procédure actuelle	Modifications proposées
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de clarté au niveau du contenu de l'évaluation environnementale et des exigences connexes.</li> <li>• Manque d'information des promoteurs freine la procédure et retarde les résultats.</li> <li>• Coûts élevés pour les promoteurs et les opposants.</li> <li>• Délai trop long pour obtenir une décision sur les approbations.</li> <li>• Dédoubllement des exigences de planification d'autres procédures de planification provinciales.</li> <li>• Nombreuses occasions de faire appel aux décisions du ministre concernant les demandes de changement de catégorie et autres demandes.</li> <li>• Évaluation environnementale freine les petits projets qui ont peu d'effets, voire aucun, sur l'environnement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Normes et principes clairs pour les promoteurs favorisant une évaluation environnementale complète et correcte.</li> <li>• Meilleure information des promoteurs éliminent la confusion et les faux départs.</li> <li>• Coûts réduits grâce à une réduction des retards et au non-dédoubllement de la planification.</li> <li>• Délai plus court grâce à une décision plus rapide, à meilleure information et au non-dédoubllement.</li> <li>• Consolidation des activités telles que la consultation sur des procédures d'approbation multiples.</li> <li>• Moins de possibilités d'interjeter appel grâce à la délégation des décisions relatives aux demandes de changement de catégorie et autres demandes.</li> <li>• Seuls des types précis de projets sont assujettis à une évaluation environnementale.</li> </ul>

— 30 —

Renseignements :  
Anne O'Hagan  
Bureau de la ministre  
416-325-5809

John Steele  
Direction des communications  
416-314-6666

*Also available in English.*